

(TRACT) CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, ENGAGEONS-NOUS !

La violence envers les femmes, qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique, est un constat alarmant.

Près de 10 % des Franciliennes ont subi des tentatives d'agression sexuelle, et 1 Française sur 5 a fait l'expérience du harcèlement sexuel au travail dans sa vie.

Trop souvent, ces violences restent silencieuses, ignorées de l'employeur, et les victimes sont rarement soutenues comme elles devraient l'être.

Enfin, les violences dans les espaces publics sont également plus marquées en Île-de-France que sur le territoire national, et concernent une majorité de jeunes femmes : 37 % de femmes victimes (contre 25 % en France entière), dont 68 % ont moins de 25 ans (sources : Ined & Centre Hubertine Auclert).

Face à ces violences inacceptables, la CFDT Île-de-France appelle à participer à la marche contre les violences sexistes et sexuelles qui se tiendra cette année le 23 novembre prochain à Paris.

UN RETARD CONSIDÉRABLE DE LA FRANCE !

Dix ans après la ratification de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la CFDT, avec les associations de défense des droits des femmes dénoncent l'insuffisance et l'inefficacité persistantes de la législation française pour protéger les femmes contre toutes les formes de violence.

Les victimes de violences sexistes, sexuelles, cyberviolences, ainsi que les femmes étrangères et en situation de handicap, demeurent particulièrement vulnérables, faute de mesures adaptées et inclusives.

Les dispositifs en place, concentrés principalement sur les violences conjugales, négligent gravement d'autres types de violences.

NOS REVENDICATIONS POUR DES ACTIONS CONCRÈTES

La CFDT exige des actions concrètes pour renforcer les dispositifs de protection et inclure toutes les formes de violences, notamment dans la législation et son application, garantissant ainsi à chaque femme en France une véritable protection, sans exception ni délai.

Une réponse forte des pouvoirs publics : formation des agents publics, sensibilisation à l'école et à l'éducation et à la vie affective, soutien accru aux associations d'aide aux victimes.

La CFDT milite pour une meilleure formation des acteurs sur toute la chaîne de justice et une meilleure prise en compte des victimes de la réception de la plainte jusqu'au prononcé du jugement.

Des lieux de travail sûrs : formation des managers, sensibilisation des équipes, écoute, protection et accompagnement des victimes, et sanctions strictes pour les auteurs de violences. Prévention des risques pour éviter les récidives sur le lieu de travail.

Un engagement international : les violences faites aux femmes ne s'arrêtent pas aux frontières. Il est temps de répondre au caractère systémique de ces inégalités et violences que pointent les organisations féministes depuis longtemps.

UNE TOLÉRANCE ZÉRO AU SEIN DE LA CFDT

En interne, la CFDT applique une charte d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles dans laquelle elle s'engage à former, accompagner les victimes, et sanctionner les comportements sexistes. Dans son manifeste féministe, la CFDT rappelle qu'il est indispensable d'agir sur le sexisme, premier maillon d'un continuum qui peut favoriser la survenance de violences sexuelles.

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, ENGAGEONS-NOUS !

Documents

[CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, ENGAGEONS-NOUS !](#)

[Pancarte vierge](#)

[Pancartes](#)

[Bannière facebook](#)